

**Mairie de Ducey-Les Chéris**  
*Hôtel de ville*  
*Rue de Semallé*  
*Ducey*  
**50 220 DUCEY-LES CHÉRIS**

2017/067  
Le Maire

## **CONSEIL MUNICIPAL du 31 OCTOBRE 2017 - 20 Heures 30**

### **Compte-rendu de la séance - Délibérations**

Convocation en date du 25 octobre 2017

**Présents :** M. Denis LAPORTE, Maire, M. Serge DALLAIN, M. Louis BELLIARD, M. Franck DALLAIN, M. Yves SAMSON, Mme Jocelyne BELLOIR, Mme Isabelle LABICHE, M. Henri-Jacques DEWITTE, Mme Michelle ROGER, Mme Raymonde DESFEUX, Mme Christine SAUVÉ, Mme Marie-Ange AGUITON, Mme Nathalie BOUFFORT, M. Sébastien MAGAT, Mme Anne GLENAT, M. Yannick MARCHAND (à compter de la question n° 2017-10-03), M. Rodolphe PAIN, M. Olivier GUILLOCHE, Mme Nadège DELAHAYE,

**Absents excusés :** M. Claude MOTTIER, M. Christophe GUERIN, M. Cyril SIRRE (Pouvoir à Mme Isabelle LABICHE), Mme Marie-Gabrielle CARNET (Pouvoir à M. Rodolphe PAIN), Mme Valérie DAVID, M. Guy ROULAND (Pouvoir à M. Franck DALLAIN)

**Absents :** M. Éric DEWILDE, Mme Frédérique MARIE

**Secrétaire de séance :** Mme Jocelyne BELLOIR

- o o o -

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2017 est approuvé.

### **AVANCEMENT DES TRAVAUX**

#### **Travaux de voies et réseaux, Eau - Travaux de bâtiments – Ateliers municipaux**

*M. Louis BELLIARD, adjoint délégué*

##### **↳ Résidence Jean-Claude BRAULT:**

Avancement du chantier:

**Bande A, côté rue du Bois:** Chapes réalisées le 30 octobre 2017, puis intervention du peintre et du carreleur.

**Bande B, côté terrain communal:** Reste à réaliser les enduits grattés façade ouest. Intervention du plaquiste (doublage/cloisons).

**Bande C, côté rue du Docteur Tizon:** Gros-œuvre terminé. Intervention du charpentier sur les trois logements à dater de ce jour.

##### **↳ Rue du Soleil Levant:**

Travaux terminés – Pré réception faite le 11 octobre 2017 – Les espaces verts sont en préparation par les services techniques – Réception définitive après la pose des 3 têtes de candélabres par STE.

##### **↳ Les Acacias 2:**

Travaux VRD, assainissement EU/EP terminés – Réseaux souples en cours – Ensuite empierrement – Pose de barrières de chantier.

##### **↳ Chambres téléphoniques:**

Plaques sur trottoirs remplacées.

↳ **Plateau surélevé rue du Général Leclerc:**

Réalisation en décembre.

↳ **Travaux de voirie sur marché à bons de commande (section de fonctionnement):**

A compter du 12 novembre à Ducey: travaux sur bateaux (Eglise / Les Sens Ciel / Boulangerie Gobé), coussins résidence Montgommery, 2 grilles du pluvial rue du Domaine, grille qui s'affaisse impasse Chéreau/Fromagerie.

Point à temps à Les Chéris: Partie montante de la Panouvière, route des Cours, patte d'oie partie montante CE5 dit de la Bruyère, réparation devant le dépôt d'ordures, patte d'oie de l'entrée près du lavoir, Les Essarts (entrée patte d'oie).

Remise en forme pour 2018: route du Pré du Bois, CE5 dit de la Bruyère.

Ce qui n'est pas réalisé cette année sera reporté en 2018.

↳ **Logement du gardien du stade:**

Travaux de rénovation en cours: plafonds baissés, électricité remise aux normes, sanitaires posés par les services techniques.

Parquet flottant posé, revêtement mural (toile de verre) et peinture bien avancés (Travaux réalisés par Loïc BRUNET).

↳ **Isolation de la salle Louis ALLAIN – Les Chéris:**

Quelques élus ont participé à la réunion pour finaliser le type d'isolation (ouate projetée) entre la laine de verre et les plaques – Fabrication d'un coffre avec une trappe pour l'entretien de la VMC.

Travaux réalisés par les services techniques.

↳ **Signalisation horizontale:**

L'entreprise URBA'SIGN est intervenue en octobre.

↳ **Broyage des talus:**

Refaire le point sur la bonne réalisation des travaux (certains secteurs ont été oubliés – ex: Mortrie)

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL**

**2017-10-01: Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Manche – Contrat d'assurance des risques statutaires**

Le Maire rappelle :

- que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a par courrier informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Maire expose :

- que le Centre de gestion a par la suite communiqué à la commune les résultats de la consultation ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**DÉCIDE à l'unanimité:**

**Article 1 :** D'accepter la proposition suivante :

**GRAS SAVOYE courtier, gestionnaire du contrat groupe et GROUPAMA assureur**

**Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à la CNRACL**

**Les conditions d'assurance sont les suivantes :**

- Date d'effet de l'adhésion : 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Date d'échéance : 31 décembre 2021  
(possibilité de résilier à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier, avec un préavis de 4 mois)
- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :
  - ✓ *La nouvelle bonification indiciaire*
  - ✓ *Le supplément familial de traitement*
- Niveau de garantie :
  - ✓ Décès
  - ✓ Accidents de service et maladies imputables au service – sans franchise
  - ✓ Congés de longue maladie et de longue durée - sans franchise
  - ✓ Maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption – sans franchise
  - ✓ Maladie ordinaire avec franchise 10 jours fermes par arrêt avec annulation de franchise pour les arrêts supérieurs à 60 jours
- Taux de cotisation : 6,39 %

**Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC**

**Les conditions d'assurance sont les suivantes :**

- Date d'effet de l'adhésion : 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Date d'échéance : 31 décembre 2021  
(possibilité de résilier à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier, avec un préavis de 4 mois)
- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et de la composante additionnelle retenue suivante :
  - ✓ *Le supplément familial de traitement*
- Niveau de garantie :
  - ✓ Accidents de travail / maladie professionnelle – sans franchise
  - ✓ Congés de grave maladie - sans franchise
  - ✓ Maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption – sans franchise
  - ✓ Maladie ordinaire avec franchise 10 jours fermes par arrêt
- Taux de cotisation : 1,12 %

**Article 2 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 50 pour le compte des collectivités et établissements de la Manche, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**2017-10-02: Cession de terrain à prendre sur la parcelle ZB n°105 au profit de M. et Mme Christophe RIVIERE – Complément à la délibération 2017-09-06 du 19 septembre 2017**

Par délibération 2017-09-06 du 19 septembre 2017 le conseil municipal a décidé la cession, au profit de M. et Mme Christophe RIVIERE, de la parcelle cadastrée section ZB n°105 déduction faite de la surface cédée à M. BLANDIN et Mme LEFEBVRE ( $\pm 2\,500\text{ m}^2$ ), et de la surface à rester propriété communale ( $\pm 2\,500\text{ m}^2$ ), pour un montant de 70 000 € (soixante-dix mille euros), sous réserve de la réalisation du projet présenté (accueil d'activités économiques et création de logements).

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la vente de terrain à bâtir, il convient de préciser que le prix proposé s'entend hors taxes.

Aussi après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité complète sa délibération du 19 septembre 2017 en fixant le prix de vente du terrain à M. et Mme RIVIERE à 70 000 € H.T. (soixante-dix mille euros hors taxes).

### **2017-10-03: Tarifs 2018**

Après en avoir délibéré, la commission des finances entendue, le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit:

*Nota: Toute référence au canton concerne les communes suivantes: Céaux, Courtils, Crollon, Juilley, Le Mesnil Ozenne, Marcilly, Poilley, Précey et Saint Quentin sur le Homme*

#### **CAMPING**

Intitulés	2017	Proposition	VOTE
Campeur	3,10 €	3,15 €	3,15 €
Enfant jusqu'à 7 ans	1,80 €	1.85 €	1.85 €
Emplacement	1,60 €	1.65 €	1.65 €
Véhicule	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Electricité	2,10 €	2,15 €	2,15 €
Forfait camping-car (emplacement, 2 pers., élect)	9,40 €	9,60 €	9,60 €
Emplacement pour les 6 mois d'ouverture <i>Sur la base d'un emplacement mis à disposition et de la présence de 2 campeurs A régler en 3 fois, en parts égales, tous les deux mois à terme échu (31 mai/31 juillet/30 septembre)</i>	624,00 €	Abandon du tarif	Abandon du tarif

#### **HORAIRE TRAVAUX REALISES PAR LES AGENTS TERRITORIAUX**

	2017	Proposition	VOTE
Tarif horaire (nettoyage salles...)	30,60 €	31,20 €	31,20 €

#### **LOCATION DE PETIT MATERIEL**

Intitulés	2017	Proposition	VOTE
Chaise jaune	0,65 €	0,65 €	0,65 €
Barrière métallique ( <i>délib 2015- 02-09 du 26 février 2015</i> ) <i>Gratuit pour les communes ancien canton de Ducey, associations ayant leur siège dans l'ancien canton et entreprises de Ducey-Les Chéris (prêt de 7 jours)</i>	2,30 €	2,35 €	2,35 €

Table bois	4,60 €	4,70 €	4,70 €
------------	--------	--------	--------

### CAUTION POUR LOCATION OU MISE A DISPOSITION DE SALLE

Caution (pour l'année si plusieurs locations ou mises à disposition dans l'année pour un même utilisateur)	2017	Proposition	VOTE
20, Avenue Emile Dehousse	64,00 €	65,00 €	65,00 €
Salle de la Mairie	64,00 €	65,00 €	65,00 €

Une caution unique pour l'année sera appliquée aux utilisateurs de la salle 20 Avenue Emile Dehousse et de la salle de la mairie.

### LOCATION SALLE DE LA MAIRIE – Rue de Semallé – Commune déléguée de Ducey

Intitulés	2017	Proposition	VOTE
<b>Arbre de Noël :</b>			
Comité d'Entreprise locale	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Assemblée Générale :</b>			
Association locale	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Entreprise ou Comité d'ent. local ou cantonal	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Hors Canton	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Oeuvres scol. Ou péri scol.	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Oeuvres à caractère social	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Vin d'honneur</b>	104,00	106,00 €	106,00 €

### LOCATION SALLE POLYVALENTE DU STADE – Rue du Midi – Commune Déléguée de Ducey

Intitulés	2017	Proposition	VOTE
<b>CAUTION</b>	171,00 €	171,00 €	171,00 €
<b>Salle (sans repas) :</b>			
Ass. Ou Comité d'Entreprise Communal	144,00 €	144,00 €	144,00 €
Ass. Ou C. d'Ent. Extérieur	435,00 €	435,00 €	435,00 €
Particulier de la Commune	283,00 €	283,00 €	283,00 €
Particulier extérieur	435,00 €	435,00 €	435,00 €
Communauté d'agglomération*	Gratuit (sans caution)	Gratuit (sans caution)	Gratuit (sans caution)
<b>Salle (avec repas) :</b>			
Ass. Ou Comité d'Entreprise Communal	236,00 €	236,00 €	236,00 €
Ass. Ou C. d'Ent. Extérieur	732,00 €	732,00 €	732,00 €
Particulier de la Commune	425,00 €	425,00 €	425,00 €
Particulier extérieur	732,00 €	732,00 €	732,00 €
<b>Vin d'Honneur</b>	171,00 €	171,00 €	171,00 €
Communauté d'agglomération*	Gratuit (sans caution)	Gratuit (sans caution)	Gratuit (sans caution)
<b>Frais électricité</b>	0,20 €/kW	0,20 €/kW	0,20 €/kW
<b>Fourniture de gaz</b>	0,92 € le m3	0,94 € le m3	0,94 € le m3

\* Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie

**LOCATION SALLE POLYVALENTE LOUIS ALLAIN - Commune déléguée de Les Chéris**

Intitulés	2017	Proposition	VOTE
<b>CAUTION</b>	171,00 €	171,00 €	171,00 €
<b><u>Week-end : 2 jours</u></b>			
-Particulier de la Commune	124,00 €	124,00 €	124,00 €
-Particulier extérieur	183,00 €	183,00 €	183,00 €
<b><u>Long week-end : 3 jours</u></b>			
-Particulier de la Commune	166,00 €	166,00 €	166,00 €
-Particulier extérieur	223,00 €	223,00 €	223,00 €
Journée complémentaire	42,00 €	42,00 €	42,00 €
<b><u>En semaine : 1 jour</u></b>			
-Particulier de la Commune	72,00 €	72,00 €	72,00 €
-Particulier extérieur	132,00 €	132,00 €	132,00 €
<b><u>Autres manifestations</u></b>			
Réunion	52,00 €	52,00 €	52,00 €
Vin d'honneur	67,00 €	67,00 €	67,00 €
Electricité	0,20 €/kW	0.20 €/kW	0.20 €/kW
Vaisselle (±120 couverts disponibles)	0,80 €/le couvert	0,80 €/le couvert	0,80 €/le couvert
Vaisselle cassée ou perdue	L'assiette: 3,10 €	L'assiette : 3,10 €	L'assiette : 3,10 €
	Le verre/la tasse/ un couvert: 2,00 €	Le verre/la tasse/ un couvert : 2,00 €	Le verre/la tasse/ un couvert : 2,00 €

*Gratuité pour les associations dont le siège social est sur la commune déléguée de Les Chéris (CAC50, Chœurs en Sélune, Club du 3<sup>ème</sup> âge, CUMA), la réunion annuelle du groupement de Défense Sanitaire*

**LOCATIONS DIVERSES**

LOCATAIRES	Contenance	2017	Proposition	VOTE
M. DELARUE (ex. terrain M. VIVIER)	65 a 00 ca	120,00 €	122,00 €	122,00 €
Le Clos Léger	1ha 47a 70 ca	267,00 €	272,00 €	272,00 €

**GARDERIE SCOLAIRE**

	2017	Proposition	VOTE
<b>Ecole maternelle</b>			
Matin	1,55 €	1,60 €	1,60 €
Soir (goûter compris)	1,65 €	1,70 €	1,70 €
Journée	2,20 €	2,25 €	2,25 €
<b>Ecole élémentaire</b>			
Matin ou soir	1,55 €	1,60 €	1,60 €
Journée	2,10 €	2,15 €	2,15 €

**TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (T.A.P.) (délib 2015-07-15 du 02 juillet 2015)**

*Participation par an et par enfant quelle que soit la durée de fréquentation*

*Cinq cycles sur l'année scolaire: Septembre/Octobre – Novembre/Décembre – Janvier/Février – Mars/Avril – Mai/Juin*

2017/2018	Proposition 2018/2019	VOTE
15,00 € annuel	Report de la décision au 1 <sup>er</sup> semestre 2018	Report de la décision au 1 <sup>er</sup> semestre 2018

**REPAS RESTAURANT MUNICIPAL**

	2017	Proposition	VOTE
<b>ENFANT de DUCEY-LES CHÉRIS</b>			
<b>(le repas)</b>			
Forfait de 3-4-(5) Jours	3,40 €	3,50 €	3,50 €
Repas occasionnel	4,35 €	4,45 €	4,45 €
<b>ENFANT Hors DUCEY-LES CHÉRIS</b>			
<b>(le repas)</b>			
Forfait de 3-4-(5) Jours	3,60 €	3,65 €	3,65 €
Repas occasionnel	4,50 €	4,60 €	4,60 €
<b>ADULTE (le repas) :</b>			
Forfait de 3-4-(5) jours	5,80 €	5,90 €	5,90 €
Repas occasionnel	6,75 €	6,90 €	6,90 €

**MARCHE HEBDOMADAIRE – DROITS DE PLACE**

	2017 (modifié à/c 01.01. 2011) <i>Pour mémoire délibération du 09.12.2010 Tarif maintenu pendant 3 ans minimum</i>	Proposition (pour info, avis préalable organisations syndicales requis avant modif.)  Maintien	VOTE
Prix minimum	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Le mètre linéaire	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Petits paniers	Gratuit si occasionnel	Gratuit si occasionnel	Gratuit si occasionnel
Eau	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Electricité	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Electricité (Balances électriques)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Enlèvement des déchets (consistant en la fourniture de sacs)	1,00 € le sac	1,00 € le sac	1,00 € le sac

**Droits de stationnement pour occupation du domaine public par les camions de commerce alimentaire en dehors du marché hebdomadaire (Instaurés par délibération du 9.12.2010)**

	2017	Proposition	VOTE
Prix minimum	1,70 €	1,75 €	1,75 €
Le mètre linéaire	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Eau	1,70 €	1,75 €	1,75 €
Electricité	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Enlèvement des déchets (consistant en la fourniture de sacs)	1,00 € le sac	1,00 € le sac	1,00 € le sac

Payable d'avance au trimestre

**TERRASSES BARS OU RESTAURANTS (Instaurés par délibération du 25.11.04)**

	2017	Proposition	VOTE
Terrasse non fixe (le m <sup>2</sup> ) (du 1 <sup>er</sup> Avril au 30 Septembre)	3,10 €	3,15 €	3,15 €
Terrasse fixe (le m <sup>2</sup> ) (Année entière)	6,20 €	6,35 €	6,35 €

### EAU POTABLE

	2017	Proposition	VOTE
De 0 à 500 m <sup>3</sup>	1,14 €	1,16 €	1,16 €
Au-delà de 500 m <sup>3</sup>	0,88 €	0,90 €	0,90 €
Prime fixe	69,00 €	70,00 €	70,00 €
Forfait branchement	807,00 €	823,00 €	823,00 €

Ces tarifs s'entendent Hors Taxes

### TARIFS DE VENTE D'EAU A LA COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS

Les tarifs du SDEAU 50, vendeur d'eau, ne sont pas votés au 31.10.2017.

Les tarifs applicables en 2018 sont donc arrêtés comme suit sous réserve d'une parfaite concordance avec ceux votés par le syndicat:

	Pour mémoire tarifs 2017	Tarifs 2018
Prime fixe annuelle	2 000 € H.T.	2 000 € H.T.
Le m <sup>3</sup> de 0 à 200 000 m <sup>3</sup>	0,98 € H.T.	0,98 € H.T.
Le m <sup>3</sup> au-delà de 200 000 m <sup>3</sup>	0,87 € H.T.	0,87 € H.T.

Tarifs auxquels il conviendra d'ajouter les redevances et participations levées par le syndicat mixte.

### CONCESSIONS CIMETIERE – Commune déléguée de Ducey

Intitulés	2017	Proposition	VOTE
Perpétuelle en bordure d'allée	265,00 €	270,00 €	270,00 €
Perpétuelle à l'intérieur d'un carré	233,00 €	238,00 €	238,00 €
Cinquantenaire	174,00 €	178,00 €	178,00 €
Trentenaire	96,00 €	98,00 €	98,00 €

A ces prix s'ajoutent les frais de timbre et d'enregistrement aux tarifs en vigueur.

### CONCESSIONS CIMETIERE – Commune déléguée de Les Chéris

Intitulés	2017	Proposition	VOTE
Perpétuelle	233,00 €	238,00 €	238,00 €
Cinquantenaire	174,00 €	178,00 €	178,00 €
Trentenaire	96,00 €	98,00 €	98,00 €

A ces prix s'ajoutent les frais de timbre et d'enregistrement aux tarifs en vigueur.

### CONCESSIONS COLUMBARIUM

Intitulés	2017	Proposition	VOTE
<b>Trentenaire</b>			
Case enterrée	1269,00 €	1269,00 €	1269,00 €
Case avec socle	1966,00 €	1966,00 €	1966,00 €
Case avec colonne	2076,00 €	2076,00 €	2076,00 €
Renouvellement concession trentenaire pour case enterrée, avec socle ou avec colonne (mobilier granit)	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Jardin du souvenir	81,00 €	81,00 €	81,00 €
Plaque 30 ans	38,00 €	38,00 €	38,00 €
Emplacement muni d'un caverne (trentenaire) – Sans mobilier granit	898,00 €	898,00 €	898,00 €

Renouvellement concession trentenaire pour emplacement muni d'un cavurne – Sans mobilier granit	200,00 €	200,00 €	200,00 €
---	----------	----------	----------

Pas de frais de timbre et d'enregistrement.

### CAVEAU PROVISOIRE – DROIT DE SEJOUR

*Droit de séjour d'un corps dans le caveau provisoire de la commune déléguée de Ducey*

	2017	Proposition	VOTE
Par jour	10,00 €	10,00 €	10,00 €

### SIGNALÉTIQUE DES ZONES D'ACTIVITES

*L'installation des entreprises dans les zones d'activités communales nécessite la mise en place d'une signalétique composée de mats supportant des lattes sur lesquelles sera indiqué le nom de chaque entreprise.*

*En cas de demande d'une entreprise souhaitant bénéficier de cette signalétique, une participation sera demandée pour le financement des lattes.*

*La participation qui suit vaut pour la mise en place de deux lattes maximum. Au-delà une participation supplémentaire sera perçue pour chaque multiple de deux (2 lattes = 159 € - 3 ou 4 lattes = 318 € ....)*

	2017	Proposition	VOTE
Participation des entreprises	159,00 €	162,00 €	162,00 €

### BORNE CAMPING CAR - RUE DU GENERAL LECLERC

	2017	Proposition	VOTE
Passage à la borne <i>Fonctionne avec monnayeur – Pièce de 2 €</i>	2,00 €	2,00 €	2,00 €

### ENTREES CHATEAU

	2017	Proposition	VOTE
Visite - Adulte	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Visite Groupe + de 20 personnes	3,00 €/personne	3,00 €/personne	3,00 €/personne
Enfant moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Visite – Adulte à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine	2,00 €	2,00 €	2,00 €

### TENNIS

	2017	Proposition	VOTE
Prix de l'heure	6,00 €	Abandon de la location	Abandon de la location

#### **2017-10-04: Blanchissage du linge – Année 2018**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil d'administration de l'EHPAD – Résidence Delivet – de Ducey-LES Chéris pour le blanchissage, séchage et repassage des vêtements professionnels des agents communaux (hors ateliers) et du linge de cuisine du restaurant municipal.

Le prix proposé est de 3,87 € T.T.C. par kilo pour l'année 2018 (Pour mémoire: 3,80 € T.T.C. en 2017)

Un forfait annuel de 100 € sera facturé pour les menus travaux de couture incluant le remplacement des lanières.

En outre l'EHPAD de Ducey s'engage à marquer le linge moyennant un coût de 0,24 € par étiquette ainsi qu'à réaliser les ourlets sur les vêtements neufs moyennant un montant de 5,00 € par ourlet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature d'une nouvelle convention avec l'EHPAD incluant l'ensemble des prestations susvisées pour l'année 2018.

#### **2017-10-05: Reversement de la part salaires du service AEP au budget principal – Révision des pourcentages**

Après constat des heures réellement effectuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par l'agent des services techniques en charge de l'eau potable, il apparaît que le pourcentage fixé par le conseil municipal pour le reversement de la part salaires du service AEP au budget principal, est sous-estimé.

En effet le temps consacré par cet agent au service AEP s'établit à au minimum 90 %; les 10 % restant étant consacré à l'assainissement en liaison avec la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie.

Le conseil municipal est donc appelé à délibérer pour fixer les nouveaux pourcentages applicables à compter de l'exercice 2017 pour le calcul du reversement des salaires du service AEP au budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe comme suit les pourcentages applicables à compter de l'exercice 2017 pour le calcul du reversement des salaires du service AEP au budget principal:

Services techniques: 90 %

Services administratifs: 25 %

#### **2017-10-06: Budget AEP 2017 – Décision modificative n° 1**

Considérant la révision des pourcentages pour le reversement des salaires du budget AEP vers le budget principal, il convient de revoir les précisions budgétaires au chapitre 012 du budget AEP.

Monsieur le Maire propose donc la décision modificative suivante:

Chapitre 012 Article 6410 – Rémunération du personnel	+ 10 000
Chapitre 012 Article 6450 – Charges de sécurité sociale...	+ 2 000
Chapitre 011 Article 61528 – Autres bâtiments	- 12 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative susvisée.

### **2017-10-07: Maison de retraite de Ducey-Les Chéris – Election d'un nouveau représentant**

Le 14 janvier 2016 le conseil municipal a élu Mmes Michelle ROGER et Frédérique MARIE pour siéger au conseil d'administration de la maison de retraite.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 21 septembre 2017, Mme Frédérique MARIE a adressé un courrier indiquant qu'elle démissionnait de ce poste; ne pouvant être présente régulièrement aux séances du conseil d'administration.

Monsieur le Maire invite donc les conseillers qui le souhaitent à faire acte de candidature afin d'élire un nouveau représentant en remplacement de Mme MARIE.

Est candidate et élue à l'unanimité: Madame Jocelyne BELLOIR.

### **2017-10-08: Organisation de la semaine scolaire à la rentrée scolaire 2018/2019**

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 ouvre la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours.

Une réunion des maires des communes environnantes a été organisée afin d'avoir une réflexion commune sur notre bassin de vie et trouver une cohérence entre les différents temps de vie de l'enfant: famille, école, temps libre.

Cette réunion, qui a eu lieu au pôle enfance le 17 octobre 2017, permet de dégager une tendance en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours.

Aussi avant de saisir les conseils d'école de cette question, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir donner son avis sur le retour à 4 jours pour l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours pour les écoles publiques de Ducey-Les Chéris à compter de septembre 2018.

### **2017-10-09: Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale Chargée d'évaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la Communauté d'Agglomération.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

La commission doit rendre ses conclusions dans un délai de neuf mois à compter, soit de la mise en place de la FPU sur le territoire communautaire, soit du transfert des compétences.

La CLECT, créée par délibération communautaire en date du 16 janvier 2017, a adopté à l'unanimité le rapport joint à la présente délibération lors de sa réunion du 7 septembre dernier.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, à compter de la date de transmission du rapport au conseil municipal, les communes disposent d'un délai de trois mois pour procéder à son adoption.

Ainsi, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le présent rapport, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT du 07 septembre 2017.

#### **2017-10-10: Libre fixation du montant des attributions de compensation au vu du rapport de la CLECT**

Par délibération en date du 28 septembre 2017, la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie a approuvé le montant définitif des attributions de compensation pour chacune de ses communes membres.

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ayant été adopté par le conseil municipal, il est désormais nécessaire d'arrêter le montant définitif de l'attribution de compensation de la commune au vu de ce rapport.

En effet, dans le cadre de la libre fixation des attributions de compensation prévue à l'article 1609 nonies C-V-1<sup>o</sup>bis du Code Général des Impôts, le montant individuel des attributions de compensation doit être approuvé par délibération concordante entre les communes et la communauté.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver, au vu du rapport de la CLECT, le montant définitif de l'attribution de compensation de la commune de DUCEY-LES CHÉRIS à la somme de 730 028 € en concordance avec la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le montant de l'attribution de compensation susvisé.

#### **2017-10-11: Adhésion au Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) de la commune de Cerisy la Salle**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50),

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cerisy la Salle en date du 11 septembre 2017, demandant d'adhérer dès que possible au SDeau50 pour ses compétences générales figurant à l'article 6.2 de ses statuts,

Vu la délibération du comité syndical du SDeau50 en date du 28 septembre 2017 validant la demande d'adhésion de la commune de Cerisy la Salle aux compétences de l'article 6.2 des statuts du SDeau50,

Vu le courrier de Monsieur le Président du SDeau50 en date du 28 septembre 2017 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 sur cette demande adhésion,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour accepter l'adhésion au SDeau50 de la commune de Cerisy la Salle,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion au SDeau50 de la commune de Cerisy la Salle.

### **2017-10-12: Transfert de la compétence AEP**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et du transfert de la compétence AEP à un établissement public de coopération intercommunale au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il a reçu M. BALLAND et Mme CARVILLE du SDEAU50 pour un échange sur les conditions de transfert de la compétence AEP au syndicat. Suite à cet entretien le SDEAU50 a présenté les différentes dispositions d'un CLEP communal et d'un CLEP unifié Baie Bocage.

Après échanges sur les différentes possibilités de gouvernance, le conseil municipal à l'unanimité:

- Donne un avis favorable pour confier au SDEAU50 la gestion de la compétence AEP
- Donne un avis favorable pour une gouvernance au sein d'un Conseil local Baie Bocage unifié
- Donne un avis favorable au transfert au syndicat de l'agent technique en charge du service de l'eau potable
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre les démarches utiles à la mise en œuvre de ce transfert de compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

### **2017-10-13: Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Baie et du Bocage - Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (compétences production d'eau et distribution) et service public de l'assainissement non collectif – Exercice 2016**

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a eu communication des rapports annuels du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Baie et du Bocage sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (compétences production d'eau et distribution) et service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2016, destinés notamment à l'information des usagers.

Chaque conseiller est invité à s'exprimer sur le contenu de ces documents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les rapports susvisés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **↳ Décisions prises en application de la délégation en matière de marchés publics:**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les marchés suivants ont été signés en application de la délégation que le conseil municipal lui a accordée:

#### **Services techniques: Mise en réseau des postes informatiques – Multifonction A4/A3**

DALTONER – AVRANCHES – 50 300 – 984,45 + 2 100,06 € H.T. = 3 084,51 € H.T.

Devis signés le 26 septembre 2017

#### **Logement du gardien du stade – Travaux de rénovation**

Plafonds/Isolation - SARL MARQUER – Saint Aubin de Terregatte – 50 240 – 3 069,00 € H.T.

Devis signé le 27 septembre 2017

Revêtements de sols - SARL ROUSSEL – Ducey-Les Chéris – 50 220 – 2 289,90 € H.T.

Devis signé le 19 octobre 2017

#### **Mise aux normes de l'éclairage du stade**

S.T.E. – AVRANCHES – 50 300 – 35 450,00 € H.T.

Contrat signé le 25 octobre 2017

↳ **Nouveaux horaires de La Poste:**

Lecture du courrier du directeur de Secteur de La Poste du 25 octobre 2017 informant la mairie des nouveaux horaires du bureau de Ducey.

A compter du 02 janvier 2018, les horaires seront les suivants:

Du mardi au vendredi: 09H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

Le samedi: 09H00 à 12H00

↳ **Mise en place d'une boîte à livres:**

Madame BELLOIR propose la mise en place d'une boîte à livres comme cela se fait dans d'autres communes.

L'emplacement retenu pourrait être le Plat d'Etain ou le parc du château, en tout état de cause un endroit visible.

Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'il aimerait qu'il soit réfléchi à la mise en place d'espaces pique-nique dans le parc du château.

↳ **Fibre:**

Monsieur SAMSON informe l'assemblée que le point de mutualisation est installé rue du Général Leclerc.

↳ **Mise en cause d'un élu et de la mairie par un tract anonyme:**

Un tract distribué dans les boîtes à lettres de la mairie et des habitations et commerces de la Grande Rue dans la nuit du 20 au 21 octobre 2017 met en cause Monsieur Louis BELLIARD dans différents domaines et comporte de nombreuses accusations diffamatoires.

Monsieur BELLIARD a porté plainte à la gendarmerie et fait une information auprès de la presse.

De son côté Monsieur le Maire a également porté plainte à la gendarmerie le 23 octobre 2017 pour diffamation calomnieuse. La mairie est en effet mise en cause dans le cadre de l'attribution d'un marché public. A cet égard Monsieur le Maire rappelle les différents intervenants techniques, administratifs et élus, pendant toute la procédure d'attribution et d'exécution d'un marché et précise que cela ferait de nombreuses personnes à devoir être complices, à commencer par lui-même qui signe personnellement les marchés publics.

Monsieur le Maire indique qu'il n'exclut pas de se porter partie civile au nom du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'il a téléphoné au sous-préfet pour l'informer de la situation et lui demander quelle était la conduite à tenir vis-à-vis de Monsieur BELLIARD à l'égard duquel la mairie n'a aucun reproche à faire dans le cadre de son mandat d'adjoint.

Le sous-préfet a indiqué qu'il convenait de laisser la gendarmerie faire son enquête et de laisser ses délégations à Monsieur BELLIARD.

Pour conclure, Monsieur le Maire remercie chaque conseiller de bien vouloir s'exprimer avec prudence, s'il devait être questionné à propos de cette affaire.

↳ **Agenda:**

Municipalité le mardi 05 décembre 2017 et 13 février 2018

Conseil municipal le mardi 12 décembre 2017 et 20 février 2018

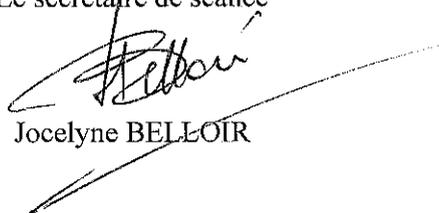
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Les 13 délibérations prises au cours de la séance portent les numéros d'ordre suivants: 2017-10-01 à 2017-10-13.

Le Maire

  
Denis LAPORTE

Le secrétaire de séance

  
Jocelyne BELLOIR

M. Denis LAPORTE		Mme Frédérique MARIE	Absente
M. Serge DALLAIN		Mme Nathalie BOUFFORT	
M. Louis BELLIARD		M. Sébastien MAGAT	
M. Franck DALLAIN		Mme Anne GLENAT	
M. Yves SAMSON		M. Yannick MARCHAND	
Mme Jocelyne BELLOIR		M. Christophe GUERIN	Excusé
M. Claude MOTTIER	Excusé	M. Cyril SIRRE	Excusé Pouvoir à Mme Isabelle LABICHE
Mme Isabelle LABICHE		M. Rodolphe PAIN	
M. Henri-Jacques DEWITTE		M. Olivier GUILLOCHE	
Mme Michelle ROGER		Mme Nadège DELAHAYE	
Mme Raymonde DESFEUX		Mme Marie-Gabrielle CARNET	Excusée Pouvoir à M. Rodolphe PAIN
Mme Christine SAUVÉ		Mme Valérie DAVID	Excusée
M. Éric DEWILDE	Absent	M. Guy ROULAND	Excusé Pouvoir à M. Franck DALLAIN
Mme Marie-Ange AGUITON			

Publication le - 3 NOV. 2017